

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2016

Le 12 avril deux mille seize, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

Etaient présents : : Gilles VERRECCHIA, Monique KLEIMANN, Pascal CHAIGNEAU, Emmanuel SAGOT, Serge LASCAR, Patricia LE COZ, Claude DELHAYE, Jacqueline DUSSEAUX, Peggy DREVET, Jean-Marie LOUBET, Marcel PICAZO

Absents excusés : Léna WAQUEZ donne pouvoir à Emmanuel SAGOT

Absents: Claire FIALETOUX, Catherine SBALCHIERO

Secrétaire de séance : Jean-Marie LOUBET

Le procès-verbal de la séance du 08 mars 2016 est lu et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

<p style="text-align: center;">APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET EAU POTABLE – AFFECTATION DU RESULTAT -</p>

Vu les dépenses et les recettes de l'exercice 2015 du budget eau potable.
Vu le compte de gestion du Percepteur.

Monsieur le Maire se retire de la séance, après avoir présenté les résultats de l'exercice 2015, et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du Percepteur et vote le compte administratif 2015 du budget eau potable qui se résume ainsi :

- Section d'exploitation : Excédent de 20 728.82 €
- Section d'investissement : Excédent de 12 592.61 €

Soit un excédent de clôture de 33 321.43 €

Décide de reporter le solde de l'excédent, soit 33 321.43 € au budget primitif 2016.

<p style="text-align: center;">VIREMENT D'EXCEDENT AU BUDGET COMMUNAL</p>
--

Vu le budget primitif communal de l'exercice 2016.

Vu les résultats de l'exercice 2015 du budget eau potable faisant ressortir un excédent global de clôture de 33 321.43 €

Considérant le besoin de financement sur le budget communal et le peu de dépenses prévues sur le budget eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reverser à la collectivité une partie de l'excédent du budget de l'eau potable, soit 10 000 €, somme qui sera réinjectée si le besoin était démontré.

Cette transaction sera imputée au 672 sur le budget eau potable et au 758 sur le budget communal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'EAU POTABLE

Vus les résultats de l'exercice 2015 du budget eau potable.

Considérant les dépenses et les recettes proposées pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 de l'eau potable qui s'équilibre en recettes et en dépenses et se résume ainsi :

- Section d'exploitation : 33 864.42 €
- Section d'investissement : 29 186.91 €

Reporte les résultats de l'exercice 2015 sur le budget primitif 2016, à savoir :

- Excédent d'exploitation : 20 728.82 €
- Excédent d'investissement : 12 592.61€
-

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2015

Considérant les dépenses et les recettes de l'exercice 2015 du budget communal.
Considérant le compte de gestion du Percepteur.

Monsieur le Maire se retire de la séance après avoir présenté les résultats de l'exercice 2015, et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du Percepteur et vote le compte administratif 2015 du budget communal qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement : Excédent de 72 169.17€
- Section d'investissement : Déficit de 30 666.49 €

Soit un excédent de clôture de 41 502.68€

Considérant l'état des restes à réaliser qui se résume ainsi :

- Dépenses d'investissement : 0 €
- Recettes d'investissement : 29 086.31€

Soit un excédent de 29 086.31€.

Décide d'affecter la somme de 1 580.18 € au 1068, et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 70 588.99 € sur le budget primitif 2016.

EXERCICE 2016 – VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

Vu le budget approuvé de l'exercice 2015 et les compte-rendus, tant par le Maire que le Receveur Municipal, des recettes et des dépenses de cet exercice.

Vu le projet du budget primitif pour l'année 2016 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales (investissements et fonctionnement) s'élèvent à 762 570,89 € alors que les recettes (investissement et fonctionnement) totalisent 527 671.89 €.

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 234 899 € à couvrir par le produit des impositions locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à titre prévisionnel à 234 899 € le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de

l'exercice, et de maintenir le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9.53 %
- Foncier bâti : 11.81 %
- Foncier non bâti : 27.47 %

Ce montant comprend l'ensemble des cotisations de la commune aux différents syndicats et communauté de communes dont elle est membre.

VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique.

Vu la subvention versée aux associations pour l'exercice 2015

Considérant qu'il convient de déterminer le montant annuel attribué à chacune d'entre elles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour et 1 abstention, de verser aux Associations suivantes :

- Club des Aînés : 350€
- C.L.I.P. : 200€
- Les jardins de la Renarde : 200€
- Festi' Vallée : 500€
- Anciens combattants d'Etréchy : 100€
- Sel Zé Ceux : 100€
- Histoire cachée de Villeconin et de sa Vallée : 100€
- Au p'ti Vilco : 200€
- 101fluences : 200€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – REPRISE DES RESULTATS

Vu le compte administratif 2015 du budget communal.

Considérant les dépenses et les recettes proposées pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif communal de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses et se résume ainsi :

- Section de fonctionnement : 525 456.99 €
- Section d'investissement : 237 113.90 €

Reprise des résultats de l'exercice 2015 :

- Excédent de fonctionnement reporté : 70 588.99 €
- Déficit d'investissement reporté : 1 580.18 € comblé par le 1068.

ANNULATION DE LA DELIBERATION PORTANT SUR L'ABANDON DU FORAGE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 02 février 2010, le Conseil Municipal a délibéré sur l'abandon du forage d'eau potable suite aux prélèvements réalisés sur les eaux du captage de la source de la Renarde. Suite à différentes réunions avec les services du département, de l'Agence de l'eau, du SIBSO et de l'ARS, Monsieur le Maire explique qu'à ce jour, il existe différents scénarios pour le devenir de ce captage.

Il propose donc aux membres du conseil municipal :

- d'annuler la délibération n°5 du 2 février 2010 portant sur l'abandon de ce captage
- d'émettre le désir de remettre en fonctionnement ce captage
- de saisir l'ARS pour la nomination d'un hydrogéologue agréé pour étudier la protection du captage de la source de la Renarde.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n°5 du 2 février 2010 portant sur l'abandon de ce captage
- d'émettre le désir de remettre en fonctionnement ce captage
- de saisir l'ARS pour la nomination d'un hydrogéologue agréé pour étudier la protection du captage de la source de la Renarde.

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE SUBVENTION – ETUDE SUR LA SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE</p>
--

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune de Villeconin est à ce jour desservie en eau potable uniquement par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Beauce et qu'elle ne possède pas de forage en activité.

Il soumet au conseil municipal la possibilité d'avoir une deuxième alimentation en eau potable mais qu'à ce titre une étude sur la sécurisation de la ressource en eau potable de la commune est nécessaire

A cet effet, plusieurs solutions sont envisagées nécessitant au préalable une étude environnementale ayant un impact sur l'étude de choix de scénario pour sécuriser la ressource en eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

SOLLICITE pour la réalisation de cette opération l'octroi d'une aide financière par le Département et l'Agence de l'Eau

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier et à signer tous les documents s'y rapportant.

- Questions diverses -

-Monsieur SAGOT souhaite une explication concernant l'affectation des résultats dans le budget primitif de la commune pour 2016.

Monsieur le Maire propose de donner les éléments après la réunion.

-Monsieur LOUBET s'interroge sur l'avancement du dossier concernant la reprise d'un terrain sur la commune.

Monsieur le Maire informe qu'ils attendent des nouvelles de l'administrateur de bien pour effectuer le bail.

-Madame DREVET souhaite savoir quand les agents commenceront le fleurissement de la commune.

Monsieur FOUCHER indique qu'ils doivent commencer dans peu de temps entre 2 tontes. L'objectif de l'année pour les agents techniques est d'arranger proprement autour de l'Eglise.

La deuxième étape sera d'avoir une réflexion sur la zone du cimetière.

-Monsieur SAGOT demande s'il va y avoir du bouchage de trous sur la voirie à Fourchainville.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise devrait commencer la semaine prochaine.

-Madame KLEIMANN s'interroge sur le remplacement des compteurs électriques par des compteurs Linky.

Monsieur le Maire indique que la commune ne peut intervenir dans le domaine privé.

-Madame DREVET se pose la question sur l'avancée du projet de plan de circulation.

Monsieur FOUCHER souligne que la réflexion doit être faite ensemble en partenariat avec la commission de Pascal CHAIGNEAU et qu'une communication doit être faite dans le bulletin municipal.

La séance est levée à 22h20.

Le Maire,
Jean-Marc FOUCHER,

